

Le suivi de santé des intérimaires une nouvelle ère pour la santé au travail

Spécial agence d'emploi

Le suivi de santé de vos intérimaires évolue

Entre chaque mission d'interim, le suivi des travailleurs est souvent peu optimisé :
pas de transmission des informations entre 2 visites, double visite pour une même mission...

Désormais, votre Service de Prévention et de Santé au Travail PREVY peut choisir de partager de manière sécurisée des informations clés pour fluidifier le parcours médical de vos intérimaires.

Ce que cela change pour vous

Lors de la création d'un salarié intérimaire, le système vérifie automatiquement si une visite médicale récente (moins de 2 ans) existe déjà.

Si cette visite est valide et n'a pas conduit à un aménagement de poste ou une inaptitude, vous pouvez choisir :

- de valider la proposition de dispense de l'intérimaire
- de maintenir la visite si vous l'estimez nécessaire

À noter

Les informations des salariés intérimaires seront disponibles progressivement, au rythme de l'adoption de la fonctionnalité par les différents SPST.

Vos bénéfices au quotidien :



Un meilleur suivi du
parcours santé de vos
intérimaires



Moins de visites inutiles
plus de temps
disponible sur le terrain



Un gain d'efficacité
pour vous et vos
équipes

**Ensemble, construisons un suivi
santé plus simple, plus fluide et
plus utile pour vos intérimaires**

Besoin d'aide ?

Le service Cotisations &
Relation Adhérents est à
votre service :

cotisation@prevy.fr

04 66 04 21 39

relation-adherent@prevy.fr

04 30 31 91 09